

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 04/04/2011 (Dernière actualisation de la page 04/04/2011)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRE: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.4245	12.3853	15.0346
2	102%	11.6530	12.6330	15.3353
3	103%	11.7672	12.7568	15.4856
4	110%	12.5670	13.6239	16.5382
5	115%	13.1382	14.2431	17.2899
6	120%	13.7094	14.8624	18.0416

1.2. SALAIRES HORAIRE: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.2821	11.1468	13.5312